



Ministère
de la Communauté française

CIRCULAIRE N° 3129

DATE 05/05/2010

Objet : Circulaire « 17 mai 2010 – Journée mondiale de lutte contre l’homophobie en Communauté Wallonie-Bruxelles »

Réseau : Tous

Niveau : secondaire ordinaire et spécialisé, CPMS

Période : Année scolaire : 2009-2010

- A Monsieur le Ministre, Président de la Commission Communautaire française chargé de l’enseignement
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres et Echevins de l’Instruction publique ;
- Aux Organes de représentation et de coordination ;
- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements secondaires, ordinaires et spécialisés subventionnés ;
- Aux Chefs d’établissement d’enseignement secondaire, ordinaire et spécialisé, organisé ou subventionné par la Communauté française,
- Aux Directeurs des Centres psycho-médico-sociaux organisés ou subventionnés par la Communauté française ;
-

Autorités : Ministre de l’Enseignement obligatoire et de la Promotion sociale

Signataires : Marie-Dominique Simonet

Gestionnaires : Cabinet de la Ministre de l’Enseignement obligatoire et de la Promotion sociale

Personnes ressources :

Jean-François Delsarte – 02/801.78.54 – jean-francois.delsarte@gov.cfwb.be

Didier Duray – 02/801.78.64 – didier.duray@gov.cfwb.be

Documents à renvoyer : Néant

Nombre de pages : 2

Téléphone pour duplicata : Néant

Mots-clés : Homophobie

17 mai 2010
**Journée mondiale de lutte contre l'homophobie en Communauté Wallonie-
Bruxelles**

La journée mondiale de la lutte contre l'homophobie est célébrée le 17 mai. Cette journée a pour but de promouvoir des actions de sensibilisation et de prévention pour lutter contre l'homophobie, la lesbophobie et la transphobie.

La première journée a eu lieu le 17 mai 2005, soit 15 ans jour pour jour après la suppression de l'homosexualité de la liste des maladies mentales de la Classification internationale des maladies élaborée par l'Organisation Mondiale de la Santé.

Le 21 juin 2005, le Parlement de la Communauté française a adopté une résolution relative à l'instauration du 17 mai comme journée nationale de lutte contre l'homophobie. A cette occasion, le Parlement a demandé au Gouvernement de soutenir par tous les moyens utiles l'instauration de cette journée en Communauté Wallonie-Bruxelles et, notamment, de développer des politiques de sensibilisation s'adressant aux acteurs de l'Enseignement.

Dans sa Déclaration de politique communautaire 2009-2014, le Gouvernement de la Communauté Wallonie-Bruxelles s'est vivement engagé dans cette direction. Elle précise en effet que *le Gouvernement luttera contre les discriminations que vivent au quotidien certaines personnes LGBT (lesbiennes, gays, bisexuel-le-s et transgenres), avec une attention particulière pour les jeunes, qui sont encore trop nombreux à souffrir de rejet à cause de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre. (...) Le Gouvernement renforcera en particulier la lutte contre l'homophobie à l'école.*

J'ai donc décidé de soutenir dans ce cadre l'initiative de commémoration de la journée de lutte contre l'homophobie en incitant les établissements de l'enseignement secondaire à y accorder toute leur attention. Je rappelle l'existence du dossier pédagogique "combattre l'homophobie", disponible sur le site www.enseignement.be. Je vous invite par ailleurs à afficher aux valves de votre établissement, de façon visible, tant pour le personnel éducatif que pour les élèves, les affiches ci-jointes, ainsi qu'à arborer le 17 mai le pin's dont vous trouverez ci-joint une dizaine d'exemplaires.

Si vous souhaitez disposer de davantage d'affiches ou de pin's, je vous prie de vous adresser directement à l'association porteuse de cette initiative :

Arc-en-Ciel Wallonie asbl
rue Hors Château 7
4000 Liège
04 222 17 33
courrier@arcenciel-wallonie.be
www.arcenciel-wallonie.be

La Ministre,

Marie-Dominique SIMONET